

NOTES DE LECTURE

P. BUHLER, *La Puissance au XXI^e siècle, les nouvelles définitions du monde*, CNRS Editions, Paris, 2011. Préface d'H. Védrine.

Dans cet ouvrage de près de 500 pages, Pierre Buhler, ambassadeur à Varsovie après l'avoir été à Singapour, professeur de Relations internationales à Sciences-Po, ancien conseiller culturel à New York et auteur d'une histoire du Parti communiste polonais, offre une véritable somme sur les débats actuels concernant l'évolution de la société internationale.

Instrument de travail remarquable pour tous ceux qui s'intéressent aux relations internationales contemporaines, elle est de surcroît dotée d'une abondante bibliographie. Le postulat de départ est bien cerné par Hubert Védrine dans sa préface : les perspectives d'évolution sur la scène internationale « *autorisent de nombreux scénarios, sauf celui du rétablissement du monopole de la puissance occidentale* ».

Dans une première partie de l'ouvrage, P. Buhler souligne à quel point la notion de puissance a changé de visage, de méthode d'exercice et de nature. Il en décline l'ensemble des variables, en rappelant, dans chaque cas, quelles ont été les réflexions autour de ces notions et comment elles participent au débat actuel sur le déclin relatif de l'Europe sur la scène internationale et la montée en puissance de l'Asie : rôle de l'Etat souverain et de la puissance militaire, autour du problème de la souveraineté dans un monde globalisé ; droit et légitimité – ce qui donne l'occasion d'intéressants développements sur les nouvelles formes du droit international « infra-étatique » et la question des « nouveaux espaces communs » ; puissance et géographie, approche qui permet d'aborder la question des « Etats rentiers » producteurs de matières premières – et notamment les problèmes de la Russie – et de la sécurité des approvisionnements ; « tectonique de la démographie » ; financiarisation de l'économie et crise de la dette ; rôle des réseaux et du *soft power* des Etats, qui font de la « connectivité » l'un des critères de la nouvelle puissance des Etats en même temps qu'elle les contourne.

La seconde partie de l'ouvrage aborde de manière plus directe les grandes tendances de l'évolution de la scène internationale. En premier lieu, le rôle de l'Asie, dont le destin est commandé par « *le sprint des géants* » indiens et chinois, dans une région que P. Buhler connaît bien, et par ce que deviendra la relation sino-américaine. Au XXI^e siècle, cette dernière sera « *l'axe politique du système international [...] comparable au rôle de la relation américano-soviétique durant la Guerre froide* ». La Chine « *a fait sa révolution de l'ère du Meiji* » mais, à la différence du Japon du XIX^e siècle, elle a

pour elle la puissance de sa masse continentale et de sa population. L'auteur relève que, contrairement à nombre de nations européennes, des pays tels que la Chine ou l'Inde considèrent que leur rôle international ne saurait se concevoir sans modernisation de leur appareil militaire et que, pour l'Iran, l'accès à l'arme nucléaire est le moyen d'affirmer son rôle de puissance régionale.

Est ensuite abordé le déclin d'un modèle européen, fondé sur « la puissance et l'exemplarité de la norme politique et juridique, une absence, à ce stade, d'une acception partagée de ce que pourraient être, sur les grandes questions internationales, les intérêts européens », un système de prise de décision largement ouvert sur les influences extérieures « qui empruntent sans fard les canaux bilatéraux », le nouveau « désamour de l'Allemagne pour le projet européen » et « un code génétique qui récuse la puissance » au lieu de s'affirmer en tant qu'acteur puissant dans le monde. En « désacralisant la souveraineté et en acceptant une dose de supranationalité, l'Europe a inventé les formes de la puissance post-moderne, mais son modèle de régionalisme sophistiqué, fer de lance du soft power européen, ne fait guère école en dehors de son périmètre immédiat ».

Alors que les Etats-Unis et l'Europe, « réunis sous l'appellation d'Occident, ont écrit l'essentiel de l'histoire du XX^e siècle », la puissance relative de l'Amérique décline, une Amérique « surprise par une mondialisation dont elle a été le principal architecte » et le « décollage spectaculaire des économies émergentes ».

La conclusion débouche sur une interrogation sur les conséquences pour la France de ces évolutions. En 2011, déjà, P. Buhler met l'accent sur les faiblesses de son économie. Il souligne toutefois des facteurs positifs, dont en particulier l'investissement dans l'enseignement supérieur et la recherche, manière de mettre en garde contre la « *tétanisation* » face à la mondialisation. Pour Pierre Buhler, rien n'est joué ni acquis par avance : la puissance est fragile, réversible, instable.

Benoît d'Aboville (2)

A. DEJAMMET, *L'Archipel de la gouvernance mondiale – ONU, G7, G8, G20...*, Dalloz, Paris, 2012, 116 p.

Les groupes informels et l'ONU ne peuvent plus s'ignorer. C'est le constat à l'origine de cet ouvrage, dont le titre révèle à lui seul le chemin parcouru : on aurait difficilement imaginé il y a quelques années de citer sur le même plan l'ONU, le G8, le G20... Cette étude est particulièrement bien venue au moment où le Premier ministre britannique, David Cameron, rend un rapport sur le G20 et la gouvernance mondiale, repris dans la Déclaration du Sommet de Cannes de 2011.

(2) Ancien ambassadeur de France.

A priori, tout oppose l'organisation mondiale aux « clubs » informels : la composition, le fonctionnement, le domaine d'intervention. C'est ainsi que l'auteur revient tout d'abord sur la naissance de cet « *archipel* » et sur ses principales évolutions ; ce rappel synthétique de faits connus paraît indispensable à la suite du propos. Alain Dejammet, ancien représentant de la France auprès des Nations Unies, livre en effet une vision de l'intérieur de cet archipel : on découvre ainsi, comme on lit un roman, les faits qui, loin de se limiter à des anecdotes, sont à l'origine des principales évolutions de l'ONU et des « G ». Cela confirme des phénomènes familiers aussi bien au politiste qu'au juriste : de faits en apparence anodins peut découler une pratique qui modifie durablement une situation. Pourquoi plusieurs Occidentaux ont-ils fini par adhérer au programme de la CNUCED ? Comment le « G7 spectacle » a-t-il dénaturé les réunions et ouvert la voie à d'autres formules ? Tout en répondant à ces questions, l'auteur tord le cou à un certain nombre d'idées reçues, comme la création du G20 par la France.

Cela étant, pourquoi joindre ces deux mondes dans un même ouvrage ? Tout d'abord pour démontrer que chaque île tend à se rapprocher du modèle de l'autre. Si l'ONU a progressivement déplacé son centre d'intérêt de la sphère politique vers l'économie dans les années 1970, les G ont effectué le processus inverse. Tandis que ces derniers ont fini par se plier à un minimum d'institutionnalisation, les organes de l'ONU découvraient les avantages de réunions informelles préparatoires. L'organisation universelle est plus efficace lorsque seuls certains de ses membres participent à la prise de décision, le G20 gagne en légitimité en s'ouvrant aux pays émergents. On retrouve ainsi, de façon spéculaire, plusieurs facteurs de force et de faiblesse de ces différentes îles.

Au-delà de cela, l'intérêt de cet ouvrage repose surtout sur les interactions de plus en plus fréquentes et significatives entre les deux entités. C'est ainsi que la célèbre résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité sur le Kosovo reprend en annexe un communiqué du G8 sur lequel elle s'appuie largement, en conférant à ce dernier force obligatoire. Plus récemment, l'accord de la Russie à la ferme condamnation de Kadhafi obtenu au G8 de Deauville a beaucoup pesé sur la position de cet Etat au Conseil de sécurité par la suite. Ce « corps de pensée » qui se constitue plus facilement dans un forum de discussion peu formaliste finit par influencer le travail des organes de l'ONU. Les experts réunis par le Secrétaire général de l'ONU pour préparer les documents des sommets qui ont lieu tous les cinq ans sont souvent proches de ceux qui travaillent pour les « G ». D'où la proposition de l'auteur, qui s'appuie en partie sur le rapport de David Cameron : ranimer le Conseil économique et social grâce à l'organisation de rencontres périodiques avec la troïka (ancien président, président actuel et futur président) du G20.

L'auteur envisage les relations entre l'ONU et les G après avoir passé ces différentes entités au crible des critères de légitimité et d'efficacité. La critique de l'ONU se focalise sur le décalage entre la plupart de ses activités

et la réalité de terrain. Toutefois, on ne la retrouve pas là où on aurait pu l'attendre : le fonctionnement du Conseil de sécurité est au contraire valorisé et même qualifié de « démocratique » dans son mode de fonctionnement. Si on peut discuter l'affirmation selon laquelle la notion de responsabilité de protéger, mise en avant par l'Assemblée générale, n'aurait finalement que consacré une pratique du Conseil de sécurité, on ne peut que convenir que le véritable problème du manque de représentativité de l'état du monde dans cet organe n'est pour l'instant pas soluble. L'ONU est bien notée sur la légitimité, la simplicité de prise de décision et la transparence. Sans surprise, la principale faiblesse des G porte sur le manque certain de représentativité (même pour le G20). En revanche, leurs atouts sont la simplicité de fonctionnement (en dehors des carcans juridiques) et le relais efficace de leurs déclarations par les administrations nationales. Bien que les G fournissent l'occasion de mieux se connaître avant des rencontres cruciales à l'ONU, ce gain est facilement perdu au gré des élections dans chaque pays. C'est ainsi que se décline le *leitmotiv* de l'ouvrage : un atout peut toujours devenir une faiblesse (et *vice versa*), en fonction de la façon dont on l'utilise. Beaucoup dépend *in fine* de concours de circonstances.

On tire de cette fine analyse l'enseignement suivant : au lieu de se livrer à une vaine concurrence ou de rêver d'une impossible structure hiérarchique – qui annulerait les avantages de chacun –, chaque île doit constamment (re)trouver sa place et tirer les conséquences de ses atouts. Le seul « pont » envisageable réside alors dans le processus jamais achevé du multilatéralisme – défini comme le « *mouvement continu auquel participent tous les acteurs de la vie internationale lorsqu'ils poursuivent un objectif qu'ils ne peuvent atteindre seuls ou avec l'aide, bilatérale, d'un autre pays* », p. 100. Le véritable changement serait que ce multilatéralisme guidé par les principes d'égalité et de liberté soit clairement assumé par tous. Cette analyse à la fois synthétique et pragmatique a le mérite d'insister sur ce qui est généralement négligé par les juristes : les causes de l'évolution des institutions existantes et le réalisme des perspectives futures. Elle n'ignore cependant pas les faiblesses à long terme de mécanismes qui refusent tout caractère contraignant ou tout fondement textuel.

Sarah Cassella (3)

H. MIARD-DELACROIX, *Le Défi européen de 1963 à nos jours*, Septentrion, Lille, 2011 (Histoire franco-allemande en 11 volumes).

La première partie de cet ouvrage est un récit des rapports franco-allemands du Traité de l'Élysée à l'après-Guerre froide. C'est un apport qui, évidemment, n'est pas unique dans l'historiographie, mais qui comporte toute une série de nouveautés méthodologiques. D'une part, le souci d'approfondir la question des relations entre les dirigeants, en y

(3) Maître de conférences à l'Université Panthéon-Assas (France).

incluant leurs perceptions, l'environnement changeant de la politique internationale et intérieure, l'interaction constante et complexe des facteurs (politiques, économiques, psychologiques, etc.) qui contribuent à déterminer ou à contraindre le processus de décision. D'autre part, le souci d'inclure dans la réflexion, jusqu'en 1990, la RDA, qui pèse indirectement sur le couple franco-allemand, plus qu'on n'en a conscience souvent – mais sans trace de cette « ostalgie » qui marque tant la production historique française actuelle sur l'Allemagne.

Au-delà de cela, l'intérêt principal de cet ouvrage se trouve peut-être dans sa seconde partie, consacrée aux questions structurelles et aux grands débats de la période, de façon comparée : 1968, terrorisme, cultures et régimes politiques, mémoire et histoire, milieux et modes de vie, mutation de la société du travail, citoyenneté et nationalité. Le traitement de toutes ces questions s'appuie sur les considérables travaux d'histoire comparée franco-allemande, réalisés depuis trente ans. Les résultats sont neufs et passionnants : les deux pays, les deux sociétés sont certes différents, mais moins qu'ils ne le sont, par exemple, des pays anglo-saxons. La comparaison est très instructive et fait comprendre que la notion de couple franco-allemand, dans la période considérée, n'a pas été une pure construction politique ou médiatique arbitraire, mais découlait de réelles convergences en train de se développer.

Les deux derniers chapitres explorent de façon complète, nuancée et lucide la place du couple franco-allemand en Europe, à la fois nécessaire et non suffisant, pourrait-on dire, et la signification, qui a beaucoup évolué, ainsi que les limites du bilatéralisme franco-allemand, qui se poursuit en s'adaptant aux circonstances qui changent et surtout aux générations qui se succèdent.

Le plus grand mérite de ce livre est de replacer cette histoire récente, voire immédiate, dans l'ensemble des évolutions structurelles des deux pays, aux différents niveaux. C'est ce qu'on peut proposer de mieux en ce moment au niveau de l'histoire des relations internationales et de sa méthodologie.

Georges-Henri Soutou (4)

(4) Professeur d'Histoire contemporaine à l'Université Paris-Sorbonne (France).

